



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 09 janvier 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	15	0	15	15	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, PAQUET Laurent

Membres suppléants ayant voix délibérative : Mme GORGE Christine

Membres excusés : ECHASSERIEAU Vincent, MUZETTE Thierry

Secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

B005-2025 : Adhésion au Contrat d'assurance des risques statutaires 2025 – 2028 du CDG 87

M. le Président rappelle que par délibération n°45-2024 du 11 avril 2024, la Communauté de communes avait décidé de charger le CDG 87 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : Relyens SPS

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1er janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Agents CNRACL

Garanties IJ 90%

Tous les risques, avec une franchise de 20 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise) : 9.80%

Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou

Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Garanties IJ 90%

Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 1.25 %

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative. Cette participation a été fixée à 0.50 % du total des cotisations par le Conseil d'administration du CDG87 en date du 25/09/2024.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

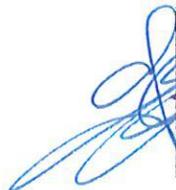
- D'autoriser M. Le Président à signer les contrats et conventions en résultant

Compte tenu de ce qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 15 voix Pour, les membres du bureau communautaire décide :

- D'autoriser M. Le Président à signer les contrats et conventions en résultant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 17 janvier 2025

 **Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue Président
17120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **20 JAN. 2025**

Publié le : **20 JAN. 2025**

